



2021

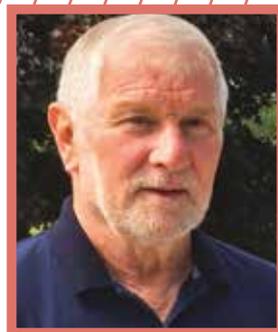
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

Le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat, les moyens techniques et économiques mis en œuvre pour assurer la qualité du service public d'élimination des déchets, les résultats quantitatifs des différentes collectes.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une démarche de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.



Après une année 2020 marquée par une pandémie mondiale qui a paralysé nos vies, 2021 a été difficile économiquement par une baisse drastique des coûts de reprise matières (plastiques ; carton ; ferraille ;...) et une hausse des prix sur l'incinération et le traitement du bois. Le débat d'orientation budgétaire 2022 a reflété cet état. Néanmoins, à côté de cet aspect financier, notre syndicat a retrouvé une activité quasi- normale, et en particulier, a continué le développement des collectes séparées en sacs translucides. En effet, il n'y a pas de recyclage sans une bonne récupération des produits à recycler, c'est-à-dire sans une collecte adaptée telle que nous la mettons progressivement en œuvre, en porte à porte, pour les emballages.

Sur les collectes, un changement important est en œuvre depuis 2021, celles-ci sont maintenant assurées les jours fériés (hormis 1er janvier; 1er mai et 25 décembre).

Partenaire de l'aménagement du territoire, je me dois aussi d'évoquer l'ouverture prévue en cette fin d'année 2022 de la ressourcerie, projet qui a été entériné par notre comité syndical le 13 janvier 2021. Cet important investissement dont le SMIRTOM est maître d'ouvrage, s'inscrit pleinement dans le développement de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire qui sera portée par l'association Aide Emploi Service.

L'ADEME, l'État, la Région, la CDC des Pays de L'Aigle participent à son financement.

Au travers du présent rapport, le SMIRTOM de la région de L'Aigle souhaite développer la connaissance de ses activités de collecte et traitement des déchets. Je vous encourage à consulter notre site WEB hébergé sur le site de la CDC des Pays de L'Aigle (www.paysdel'aigle.com) rubrique déchets, de nombreuses informations y sont disponibles.

Pour conclure, je remercie et félicite notre personnel pour le travail remarquable qu'il effectue tout au long de l'année et par tous les temps, au service des usagers.

En 2022, continuons à agir pour réduire nos déchets, pour trier davantage et faire de notre territoire un exemple.

Dominique NETZER

Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2021	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
Le développement du tri sélectif	P. 12
Les déchèteries	P. 13
Indicateurs techniques à suivre	P. 15
TRAITEMENT	P. 16
INDICATEURS FINANCIERS	P. 20
Les dépenses	P. 20
L'investissement	P. 21
Les recettes	P. 22
Coûts à la tonne	P. 22
Coûts à l'habitant	P. 22
Indicateurs financiers de suivi	P. 23
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 24
NOTES	P. 26
L'ESSENTIEL 2021	P. 27

GLOSSAIRE

OMr ► Ordures ménagères résiduelles

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

DMA ► Déchets Ménagers et Assimilés

TEOM ► Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.



Avril 2021 - Remorque porte caisson neuve

En 2021, le programme de renouvellement du parc matériel s'est poursuivi. Une nouvelle remorque porte-caisson est venue remplacer l'ancienne remorque.

Cet équipement permet de rationaliser les déplacements du camion ampliroll vers les sites éloignés, qu'il s'agisse des déchèteries de Moulins la Marche ou de la Ferté Fresnel, ou bien des sites de recyclage de certaines matières, pour le carton par exemple.

Mai 2021 - Benne à Ordures Ménagères neuve

En Mai, nous avons également reçu une nouvelle benne à ordures ménagères. Elle aussi vient remplacer une ancienne benne qui a été conservée pour servir de véhicule de remplacement.

Printemps et Automne 2021 - Extension des collectes en sacs translucides

En 2021, nous avons étendu les collectes en sacs translucides à 4 nouvelles tournées de collecte

complètes, et sur une partie de deux autres tournées. Au Printemps, les communes de Chandai, Saint-Michel-Thubeuf, Crulai, Vitrai et une partie de la commune d'Irai ; À l'automne, Beaulieu, Saint-Maurice-les-Charencey, Moussonvilliers, Le Mesnil Bérard, Fay, Maheru, Bonsmoulins et une partie de la commune de La Ferrière-au-Doyen ont été concernées.

À nouveau les résultats sont impressionnants : Baisse des ordures ménagères résiduelles de plus de 55%, et augmentation de la collecte des emballages de près de 200% sur ces secteurs.

Fin 2021, nous dépassons les 15 000 habitants concernés par ces collectes, sur les 28 000 de notre territoire.

L'extension va se poursuivre en 2022.

Ressorcerie : choix d'un architecte / définition du projet

Après l'année 2020 qui aura vu la fin de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie, en janvier 2021, le comité syndical du SMIRTOM s'est prononcé en faveur de la construction d'une telle structure sur le territoire. L'année 2021 a donc été consacrée à la mise en œuvre de ce projet : montage des dossiers de demande de subvention, choix de l'architecte, dimensionnement et définition du projet, choix de l'exploitant. En ce milieu d'année 2022, les travaux de construction ont commencé.

Exploitation de la Ressorcerie - Appel à manifestation d'intérêt

Pour gérer cette structure, le SMIRTOM a fait le choix de confier l'exploitation à une entité du domaine de l'insertion par l'activité économique.

Un appel à manifestation d'intérêt, à destination de ces structures, a donc été lancé et l'Association Aide Emploi Service, basée à L'Aigle, a été retenue.

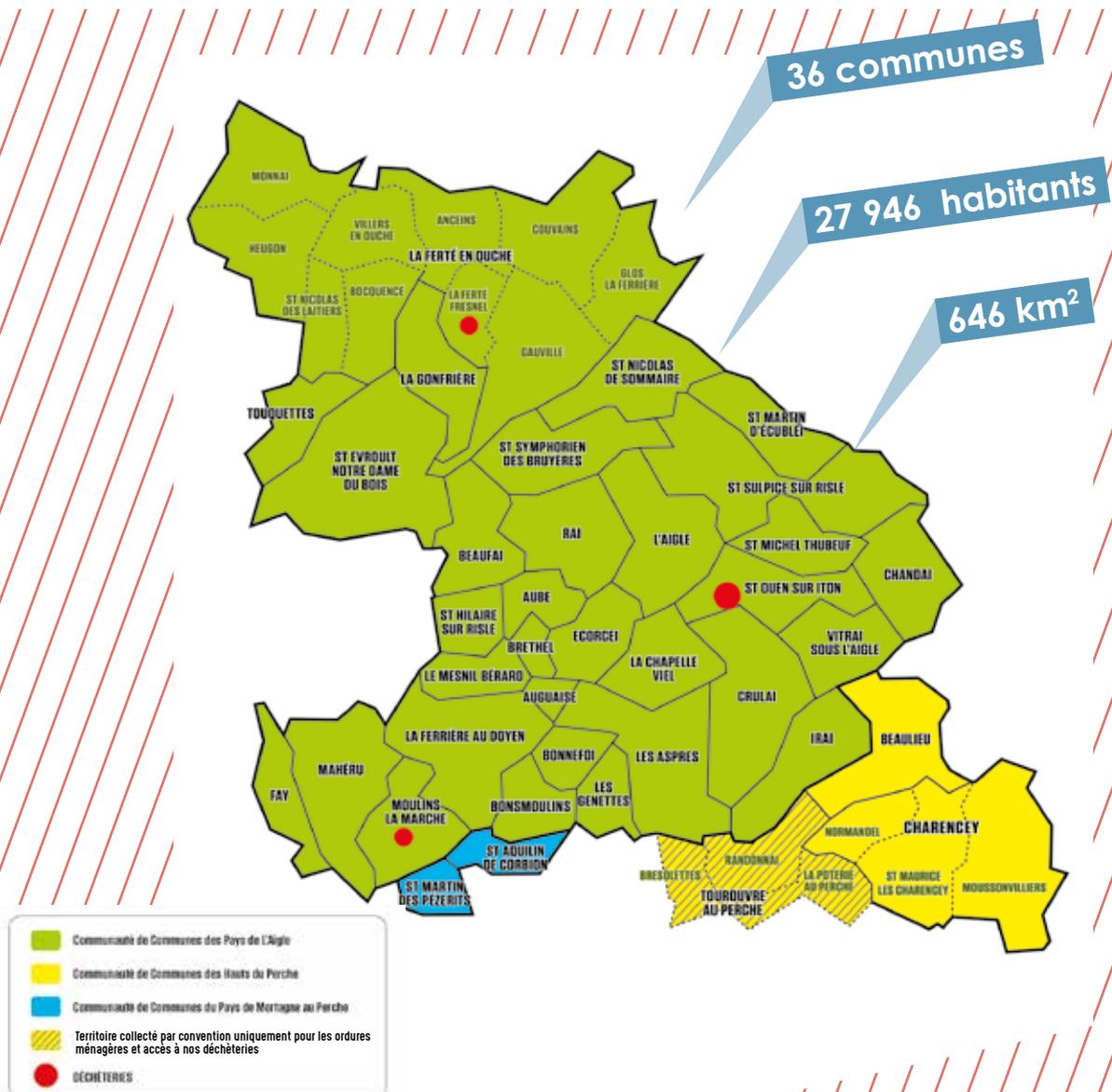


LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2021 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





21 services hebdomadaires de collecte,
362 jours d'ouverture de la déchetterie de L'Aigle,
5538 heures d'ouverture cumulées des déchèteries.



7 Bennes à Ordures Ménagères,
 2 Véhicules légers de collecte,
 2 camions de transports de déchets,
 1 camion à bras de levage,
 1 pelle sur pneus,
 1 engin télescopique,
 1 chariot élévateur,
 3 véhicules légers.



3 déchèteries,
 1 quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages,
 1 plateforme de compostage.



36 ETP, dont **29** titulaires
3.4 ETP contractuels,
 et les remplaçants (**3,67** ETP)

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le Jeudi. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs. Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

La fréquence de collecte diffère selon les communes :
 -Ville de L'aigle, 2 fois par semaine;
 -communes en sacs noirs : 1 fois par semaine;
 -communes en sacs translucides : 1 fois par semaine de juin à septembre, 1 fois toutes les deux semaines le reste de l'année.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 320 habitants environ.

Fin 2021, 26 communes sont concernées par des collectes des emballages ménagers en porte à porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours. Ces modalités de collecte seront étendues progressivement.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets. Après une année 2020 impactée par le COVID, en 2021 peu de formations ont pu reprendre, partiellement seulement. Seules les formations par ordinateur ont eu lieu. Cela représente 11 jours de formation. Cet indicateur n'est toujours pas pertinent cette année.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2019		2020		2021	
Jours Maladie ordinaire	236	9 agents	407	7 agents	312	7 agents
Jours Maternité	-	-	-	-	102	1 agent
Jours Longue Maladie	-	-	-	-	640	2 agents
Jours accidents de Service	-	-	40	2 agents	66	2 agents
Jours absence COVID	-	-	-	-	44	6 agents
Total	236 jours		447 jours		1164 jours	
Taux d'absentéisme	2,23%		4,03%		11,78%	

Cette année le taux d'absentéisme est en forte hausse, tiré par les absences prolongées de deux agents en longue maladie. Si l'on exclut les 640 Jours concernés du calcul ainsi que les jours maternité, le taux d'absentéisme revient à une valeur de 4.3%, ce qui reste une valeur correcte.

► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi

L'Aigle ville et hameaux de :

La Mousse

Le Paradis-Mérouvel

La Guinguette

La Côte Douce

Le Chaillouet
(Rue De Chennebrun)

Le Bois Robert

La Hurlière

La Bellière

Le Petit Chapely

La Métairie

La Croix Lamirault

La Galerie

La Garenne

La Mal Bâtie

Les Haies-La Mérillière.

Le Mardi

L'Aigle, hameaux de :

Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi

L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi

L'Aigle, hameaux de :

Frévent - Le Tertre

Le Vendredi

L'Aigle, hameaux de :

La Roseraie

La Frémondrière

Les Caillottes ZI

La Bouverie

Le Halboudet

Les Ruaux

Le Parc

Avenue de St Evroult

Le Feugeret,

La Bruyère

La Groudière

Tous les lundi

L'Aigle, hameaux de :

Les Gérards

Les Vautieux

Bois Normand

Le Hamel

Le Petit Courdemanche

Le grand Courdemanche

La Tuilerie Besnard

Le Pont

La Girardière

Le Châtelet

La Grellière

La Caillerie

Le Chaillouet (Route d'Écorcei)

La Herpinière.

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
Fay	vendredi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimmonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
La Ferté en Ouche	
Anceins	lundi

Bocquencé	lundi
Couvains	mardi
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtellets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	lundi
La Ferté Fresnel	vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	vendredi
Monnai	vendredi
St. Nicolas des Laitiers	vendredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	vendredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi
Moulins la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi

Rai	mardi
Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Iton	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillère ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trèfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjoux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets	lundi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude ; La Franconièrre	mardi
St. Martin d'Écublei	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
St. Nicolas de Sommaire	mardi
La campagne du Parc	lundi

Touquettes	lundi
Le Pont Oeuvre	jeudi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi
Irai	mercredi
La Bonnerie ; Les Bruyères de Nurettes ; La Cernetterrie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La detourbe ; Les étangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noës du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	mardi

► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Charencey	
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
Tourouvre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
La Guimandière ; La Houdière	mercredi
Randonnai	mardi

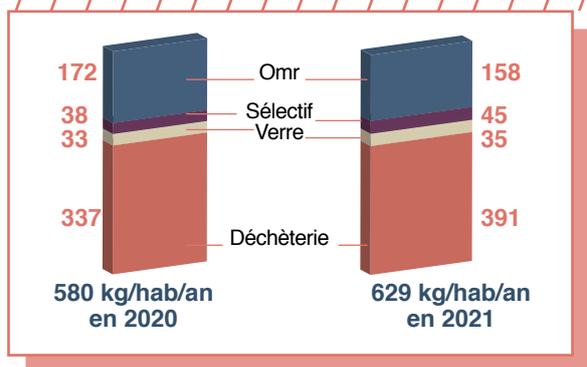
INDICATEURS TECHNIQUES

	2020	2021	Evolution 2020-2021	
Population OM et déchèteries	28178 hab	27946 hab	-0,82 %	-232 hab
Population Tri sélectif	27262 hab	27030 hab	-0,85 %	-232 hab
Ordures ménagères résiduelles	4 854 t	4 402 t	-9,32 %	- 452 t
Emballages	581 t	772 t	32,92 %	191 t
Papiers	461 t	453 t	-1,76 %	- 8 t
dont quantités recyclées	876 t	926 t	5,74 %	50 t
Verre	906 t	942 t	3,94 %	36 t
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	6 803 t	6 569 t	-3,43 %	- 234 t
Déchets ménagers assimilés (pros)	527 t	533 t	1,17 %	6 t
Déchèteries	9 506 t	10 934 t	15,02 %	1 428 t
TOTAL	16 309 t	17 504 t	7,32 %	1 195 t

Les tonnages totaux sont cette année en forte hausse, 17 504 tonnes, +7.3% par rapport à 2020. Dans le détail, ce sont les déchets en déchèteries qui ont fortement augmentés, tirés par une hausse des déchets verts et des gravats (voir détails en page 14). Par contre, la baisse est encore importante sur les ordures ménagères résiduelles (-9.3%), alors que les emballages recyclables sont en très forte hausse (+33% !), toujours grâce au déploiement de la collecte en sacs translucides.

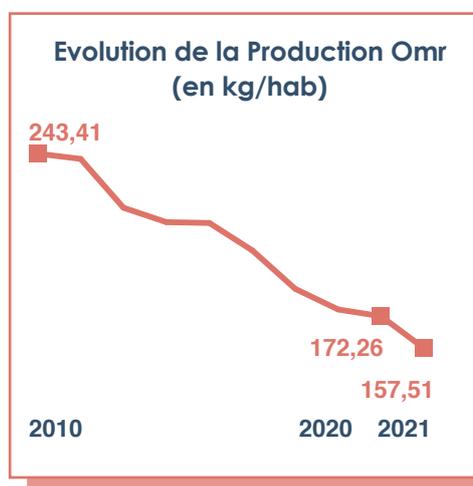
En 2021, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 629 Kg (580 en 2020).

La Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) fixait un objectif concernant les déchets ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir était une production de moins de 578 kg par an et par habitant pour l'année 2020. Nous y étions quasiment ! La loi AGEC, de 2020, fixe maintenant un objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030. Le nouvel objectif est donc fixé à 546 kg par an et par habitant. De nombreuses pistes pourront nous amener à atteindre cet objectif : la Ressourcerie et le compostage à domicile des biodéchets en particulier.



Les ordures ménagères résiduelles

En 2021, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 9% ! L'extension des collectes en sacs translucides continue de faire ses preuves. Ces modalités de collecte concernent désormais 26 communes.



Cette baisse devrait se poursuivre sur 2022. En effet de nouveaux secteurs vont basculer en collectes en sacs translucides en cours d'année. De plus, en 2021, 216 composteurs ont été vendus. Or, ce sont les outils principaux pour la réduction de la production d'ordures ménagères. Ils permettent de détourner de la collecte, les déchets fermentescibles, qui sont les déchets les plus denses puisque composés majoritairement d'eau.

Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2021, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 533 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

		2019	2020	2021	Évolution 2020-2021
papier	collecté	515,92	461,4	453,26	-1,8%
	recyclé	515,92	461,4	453,26	-1,8%
emballages	collecté	455,82	581,18	772,48	32,9%
	recyclé	340,41	414,192	472,58	14,1%
sous total	collecté	971,74	1042,58	1225,74	17,6%
	recyclé	856,33	875,592	925,839	5,7%
	refus	115,41	166,988	299,901	79,6%
	taux de refus	11,88 %	16,02 %	24,47 %	52,8%
verre	collecté	889,32	906,14	941,84	3,9%
Total	collecté	1 861,06	1 948,72	2167,58	11,2%

La collecte sélective a représenté cette année 2167.58 tonnes. Soit une hausse de plus de 11% !

Après une année 2020 qui avait vu les tonnages de papiers diminuer fortement en raison de l'absence de distribution de prospectus pendant les confinements, les tonnages de 2021 collectés en points d'apport volontaire sont stables (-1.8%). Nous retrouvons également, en faible quantité, des papiers dans les emballages collectés. En 2021, ce sont 26 tonnes de papiers qui sont sorties du centre de tri soit, au total, 479 tonnes de papiers valorisés en 2021, en légère hausse.

La hausse est par contre spectaculaire sur les tonnages d'emballages collectés. La hausse frôle en effet les 33% ! Grâce à la mise en œuvre de la collecte en sacs translucides sur les secteurs concernés. Les tonnages d'emballages effectivement recyclés sont eux aussi en forte hausse (+14% !), mais pour 2022, une vigilance doit être portée sur la qualité collectée et/ou sur le fonctionnement du centre de tri car les refus de tri sont en forte hausse.

► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

		2020	2021	évolution 2020-2021	Moyenne ornaise	MAMERS
Performance en kg/hab	cartonnette	7,210	7,625	5,8%		
	Briques alimentaires	0,710	0,791	11,3%		
	Plastiques	5,541	6,102	10,1%		
	Boites en acier	1,625	1,827	12,5%		
	Boites en aluminium	0,107	0,165	53,3%		
	Sous total Emballages	15,193	16,510	8,7%		
	Journaux et papiers	16,925	17,742	4,8%		
	sous total recyclables secs	32,118	34,252	6,6 %	42,26	57,51
	Verre	33,238	34,844	4,8%	34,8	43,55
	Total	65,356	69,097	5,7%	77,06	101,06

La performance sur le verre augmente à nouveau cette année, de plus de 1.6 kg par habitant. Avec 34.84 kg par habitant, nous sommes enfin au niveau de la moyenne ornaise de 2019 ! Nous sommes par contre encore très loin des performances constatées sur des territoires comme celui de Mamers sur lequel l'ensemble des collectes d'ordures ménagères est réalisée en sacs translucides.

Pour ce qui est des recyclables secs (Emballages + Papiers), la hausse globale de la performance à l'habitant atteint les 2 kg par habitant.

Cette année encore, avec 34.3 kg par habitant la comparaison avec la performance moyenne ornaise (42.3 kg) n'est toujours pas à notre avantage. Il convient toutefois de prendre du recul sur cette comparaison car les tonnages pris en compte peuvent différer d'une collectivité à une autre. Par exemple, pour notre territoire si nous incluons la part que l'on peut attribuer aux ménages des cartons collectés en déchèteries, notre performance atteint 39.3 kg par habitant. L'observatoire régional des déchets a été saisi de cette question et proposera prochainement des indicateurs départementaux et régionaux plus précis.

► Le développement du tri sélectif

► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2021 :

- le renouvellement ou la remise en état des conteneurs de tri ainsi que le nettoyage des dalles béton à haute pression, pour rendre les points tri plus attrayants ;
- l'extension de la collecte des déchets en sacs translucides blancs et jaunes :

Après avoir démontré l'intérêt de ces nouvelles modalités de collecte sur trois de nos vingt tournées hebdomadaires, le SMIRTOM a étendu ce système à plusieurs nouvelles tournées en 2021. Fin 2021, ces modalités de collecte concernent plus de 15 000 habitants de notre territoire.

Et les résultats sont toujours similaires aux résultats des précédentes tournées, à savoir : -60 % d'ordures ménagères résiduelles et +140 % concernant les tonnages d'emballages collectés.

Ce système est donc, pour le SMIRTOM, la solution qui devra être étendue à l'ensemble du territoire au plus vite. Pour autant, les moyens qui doivent être déployés pour assurer la pleine réussite de sa mise en œuvre ne permettent pas d'envisager une extension très rapide. En effet, la communication en amont, mais surtout, le suivi en aval, sont très importants. Les agents du SMIRTOM sont ainsi sur le terrain pendant plusieurs semaines après la mise en route pour répondre aux questions, faire de la pédagogie et corriger les points problématiques.

► La communication

La communication a repris doucement après les années passées, à cause des annulations ou contraintes liées au COVID-19. Les 4 jours de L'Aigle ont été annulés et les interventions en classe ont été limitées.

► Interventions en milieu scolaire

La communication en milieu scolaire n'a pu reprendre pleinement qu'en fin d'année 2021. Le service communication est intervenu au sein de 14 établissements, devant 50 classes, touchant environ 1 200 élèves. 9 journées de visites de notre site de Saint-Ouen sur-Iton ont été organisées.

► Extension des collectes en sacs translucides : un accompagnement important.

Les modalités de collecte en sacs translucides blanc et jaunes ont concerné 4 tournées supplémentaires en 2021. Ce sont maintenant plus de 15 000 habitants du territoire qui bénéficient de ces nouvelles modalités de collecte (Voir page 4). Le service communication a été mobilisé plusieurs mois pour aller expliquer les évolutions en porte à porte. Pour que cette opération soit bien menée, de la

préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer deux premiers rouleaux de sacs translucides (blancs et jaunes), la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Les ambassadeurs ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

- suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;
- pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

Cette opération très concrète et très complète a été, à nouveau cette année, très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche mais aussi le personnel de collecte qui s'est bien adapté et qui a participé à la pleine réussite de l'opération. Sans oublier les habitants qui se sont vite appropriés ces nouvelles modalités

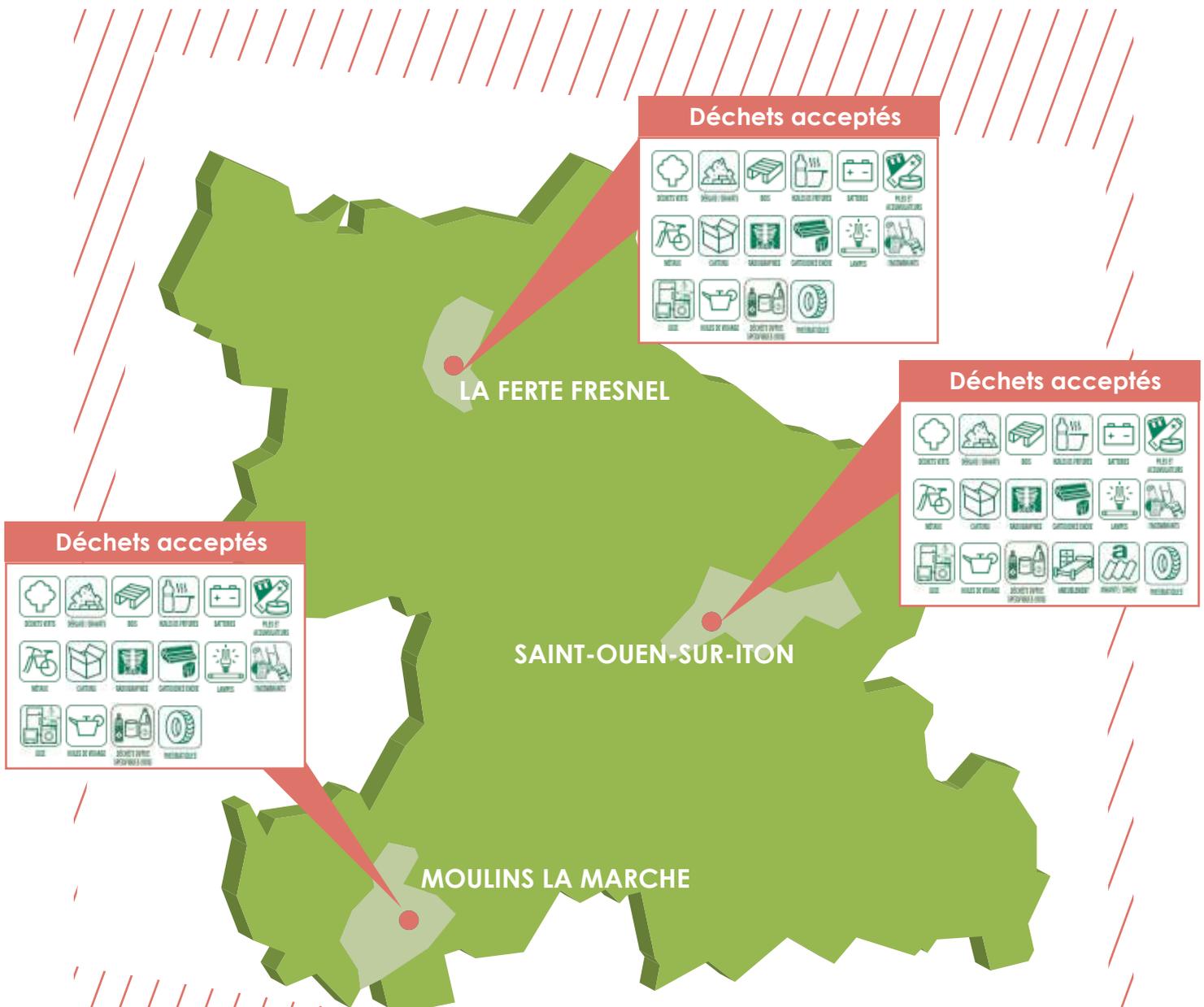


► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : **le tri doit obligatoirement être réalisé.**



► Les tonnages – en forte hausse.

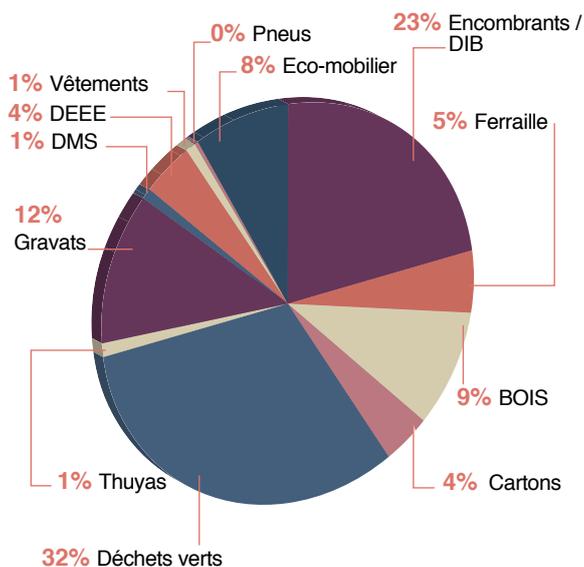
	2020	2021	Evolution 2020-2021	
Encombrants / DIB	2360 t	2539 t	179 t	7,60 %
ferraille	508 t	517 t	9 t	1,86 %
Bois	820 t	932 t	112 t	13,65 %
cartons	391 t	464 t	73 t	18,76 %
déchets verts	3000 t	3500 t	500 t	16,67 %
Thuyas	98 t	117 t	19 t	19,80 %
Gravats	1000 t	1350 t	350 t	35,00 %
DDM	28,76 t	42 t	14 t	47,04 %
Huiles minérales	6,21 t	15 t	9 t	149,28 %
Huiles végétales	0,6 t	1 t	0 t	16,67 %
Batteries	10,1 t	9 t	- 1 t	-8,12 %
Piles et petits accumulateurs	2,321 t	3 t	1 t	29,51 %
Cartouches d'encre	0,04 t	0,1 t	0 t	150,00 %
Tubes et lampes	0,88 t	1 t	0 t	27,27 %
Fibrociment	46,6 t	54 t	7 t	14,85 %
Sous total Déchets dangereux	95,511 t	125 t	30 t	31,39 %
DEEE	361,5 t	391 t	29 t	8,11 %
Vêtements	131 t	155 t	24 t	18,32 %
Pneus	14,6 t	18 t	3 t	19,86 %
Eco-mobilier	727 t	825 t	98 t	13,54 %
TOTAL	9506 t	10934 t	1428 t	15,02 %



On note cette année une très forte hausse des déchets apportés en déchèteries, principalement liée aux apports de déchets verts (+500 tonnes) et de gravats (+350 tonnes). On notera également une hausse des encombrants, du bois et du mobilier, mais également des cartons, des vêtements et des déchets électriques.

Les déchets verts restent le flux principal en déchèterie, ils représentent 32% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 23%.

Répartition des tonnages 2021

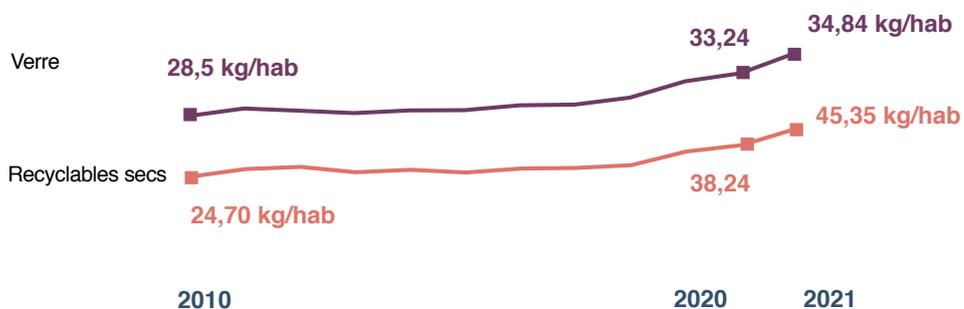


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

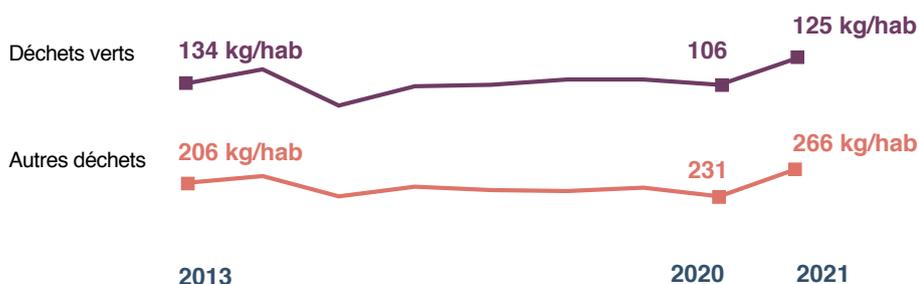
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.
Avec seuil objectif/2030



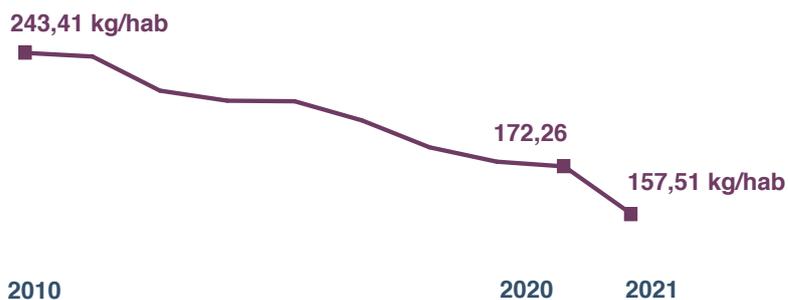
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

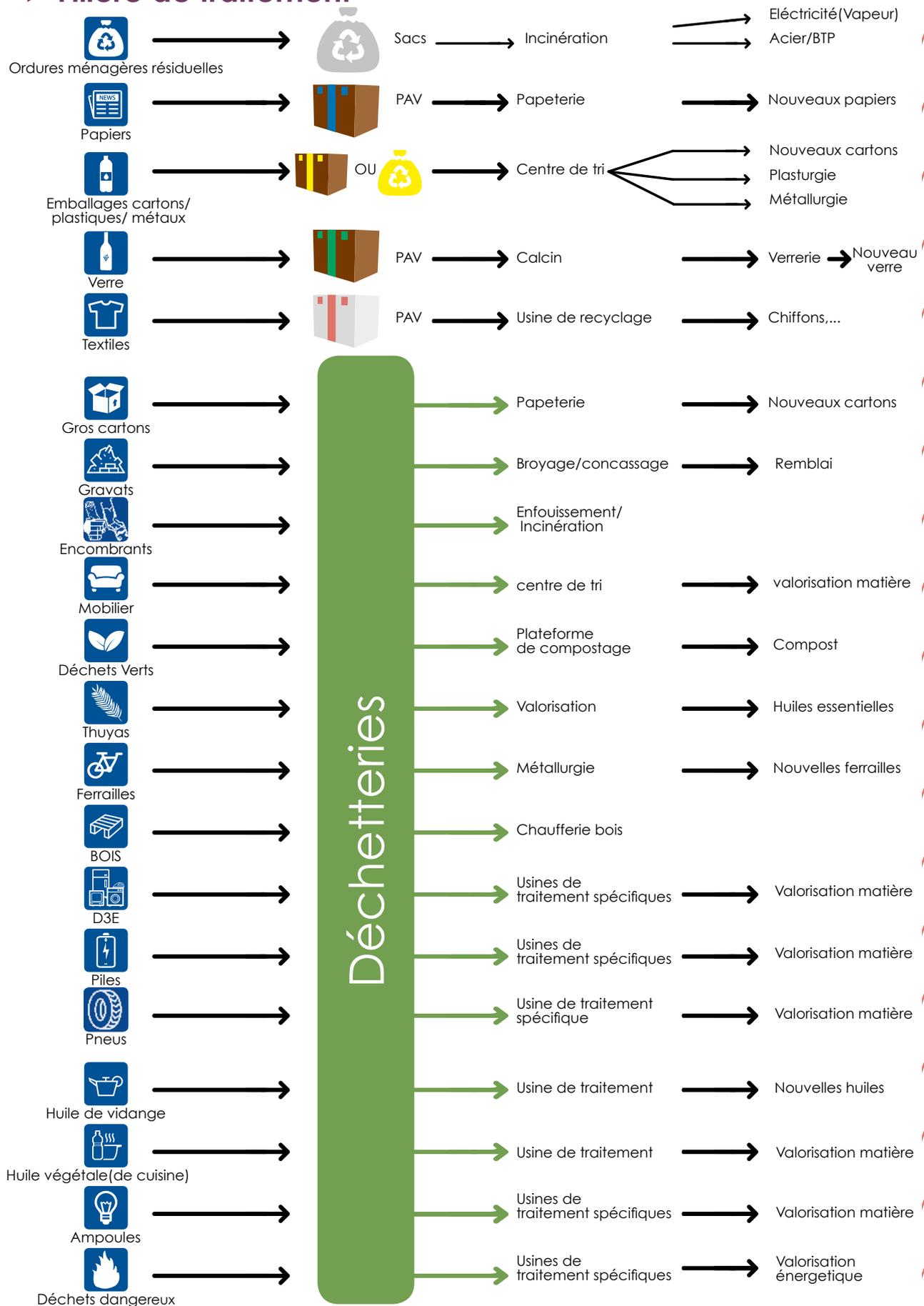
Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2021, le taux global de valorisation matière est en très forte progression et s'établit, tous déchets confondus à 58% (contre 49% en 2020 et 51% en 2019). Cette valeur nous permet de nous approcher de l'objectif de 65%. Et si nous projetons les résultats actuels de la collecte en sacs translucides des OMr et des emballages à l'ensemble du territoire, cet objectif est atteignable ! Ne relâchons donc pas nos efforts !

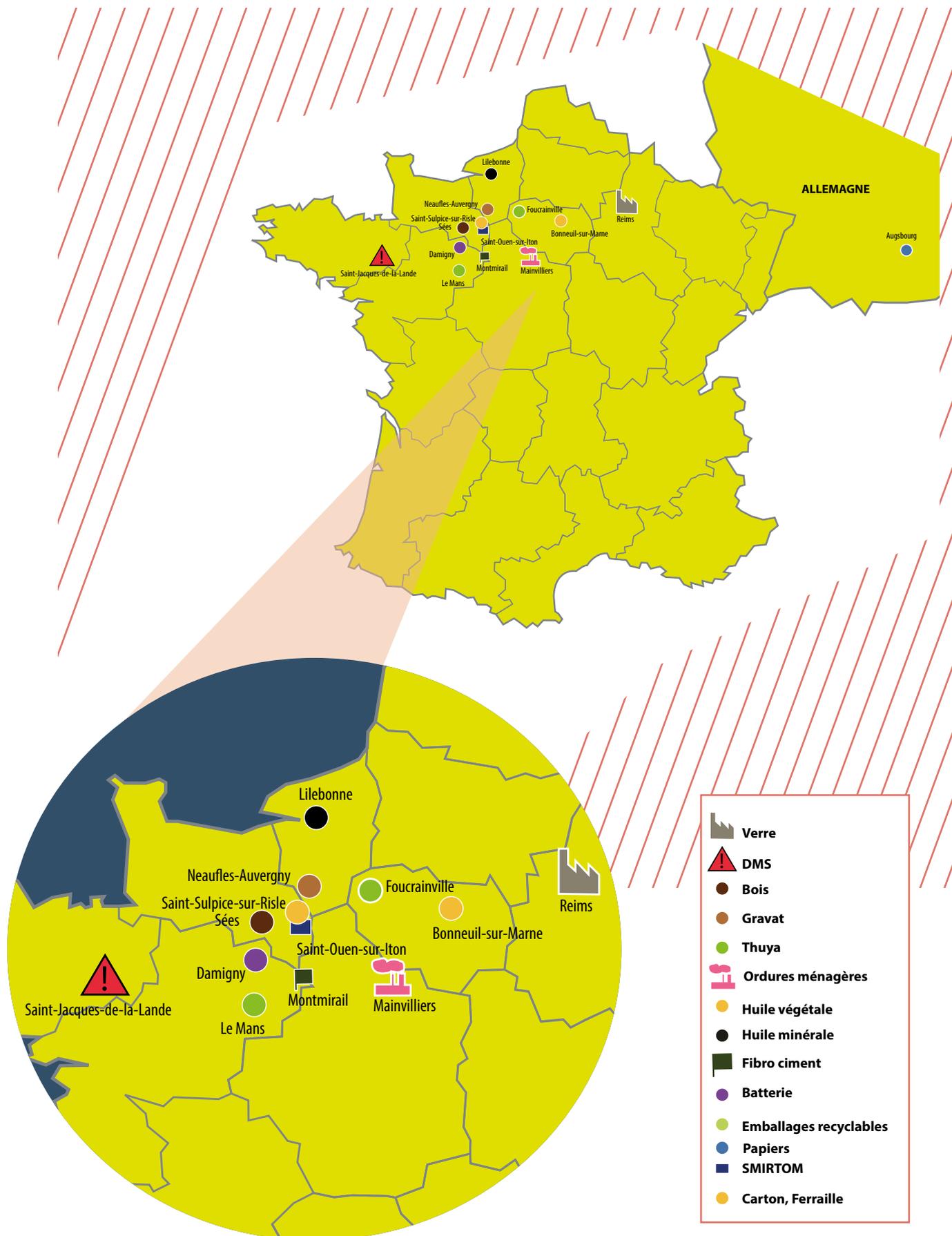
La forte augmentation du tri des emballages et des déchets apportés en déchèterie permet de mieux orienter les déchets vers les filières de valorisation. Toutefois, il faudra se pencher sur la réelle valorisation des déchets mobiliers car il apparaît que cette filière utilise parfois la valorisation énergétique plutôt que la valorisation matière. Des éclaircissements ont été demandés à Eco-Mobilier.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	942	10459 t	58,0 %
			Journaux papiers	453		
			Emballages	772		
			Cartons	464		
			Métaux en mélange	517		
			DEEE	390,8		
			Textiles	155		
			Huiles minérales	8		
			Huiles végétales	0,7		
			Batteries	10		
			Piles et petits accumulateurs	3,01		
			Cartouches d'encre	0,1		
			Tubes et lampes	1,12		
			Gravats	1350		
			Thuyas	117		
			Eco- mobilier	825,46		
			Pneus	17,5		
			Bois	932		
			Compostage	Déchets verts		
	Valorisation énergétique	OM/DIB	7474			
DMS		42				
Enfouissement	Fibrociment	54	54	0,3 %		

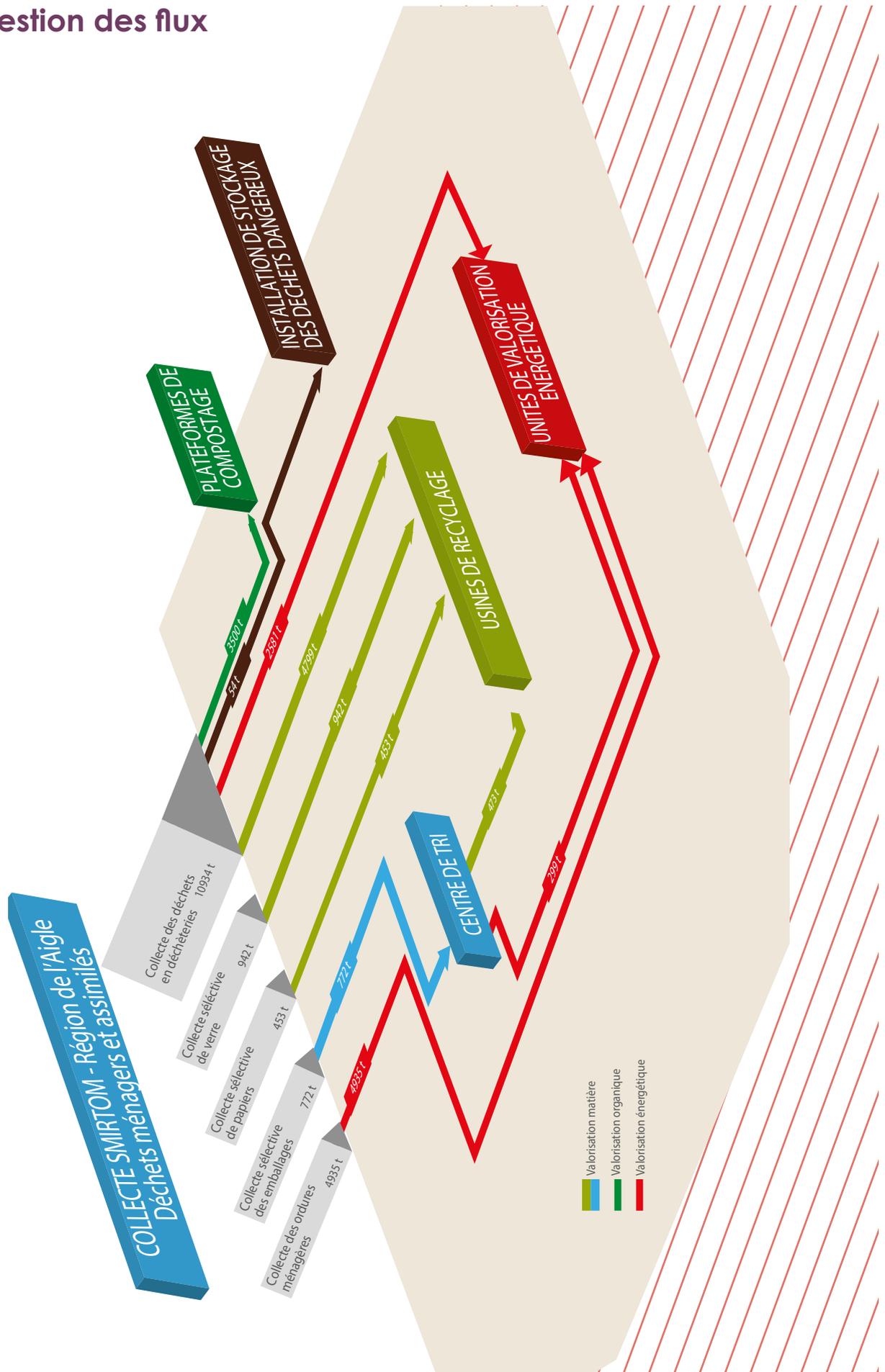
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux



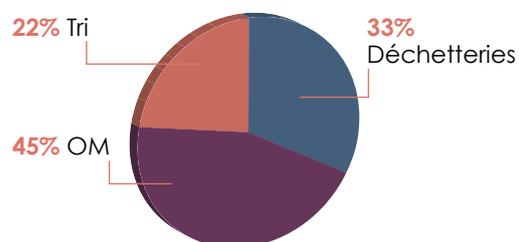
INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

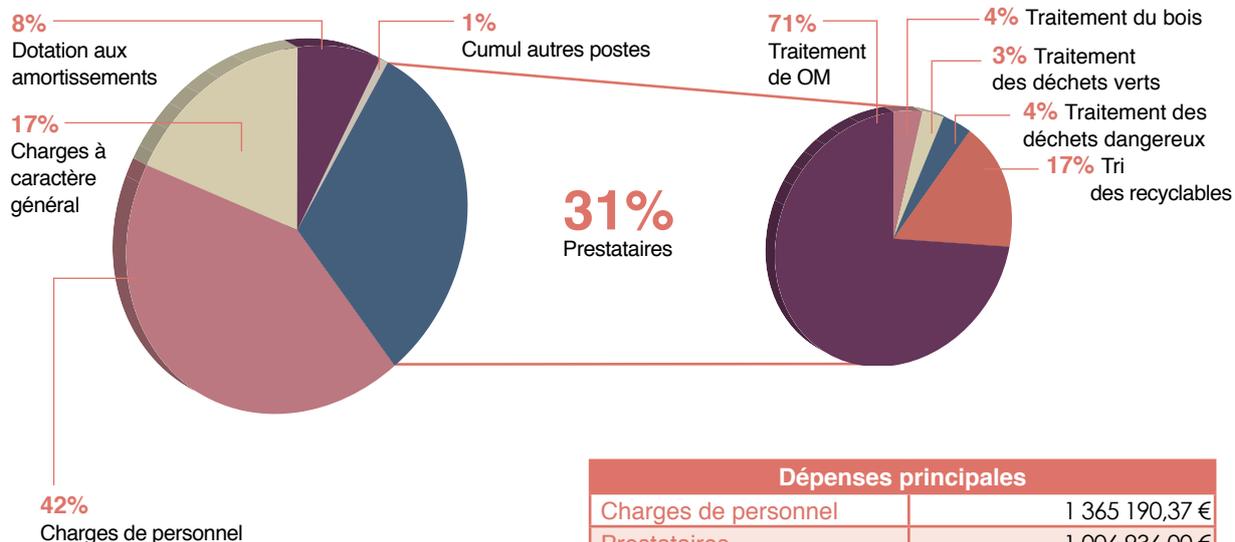
Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2021 s'élèvent à 3 246 187 euros contre (3 079 156 euros en 2020) soit 167 031 euros de plus.

Les dépenses globales sont donc à nouveau en hausse (+5.4%). Dans le détail, ce sont les dépenses liées aux prestations qui sont en hausse. Le nouveau marché de traitement des ordures ménagères a entraîné une hausse des dépenses malgré une baisse des tonnages (+85 000 euros, +13%, -520 tonnes traitées). En lien avec les nouvelles modalités de collecte, les dépenses de prestation de tri sont en forte hausse (+47 000 euros, +37%).

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales	
Charges de personnel	1 365 190,37 €
Prestataires	1 006 936,00 €
Charges à caractère général	563 126,23 €
Remboursement Emprunts	273 138,25 €
Cumul autres postes	37 796,55 €
Total dépenses	3 246 187,40€

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2021 sont regroupés dans le tableau suivant

Principaux prestataires		Sommes versées en 2021
Traitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	729 274 €
Tri des recyclables	Valorpole	173 253 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	43 864 €
Traitement du Bois	SUEZ	55 646 €
	SEP	44 512 €
Broyage déchets verts	GDE	18 312 €
Retournements	Lawson	2 186 €
Criblage	Fréon	7 945 €

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

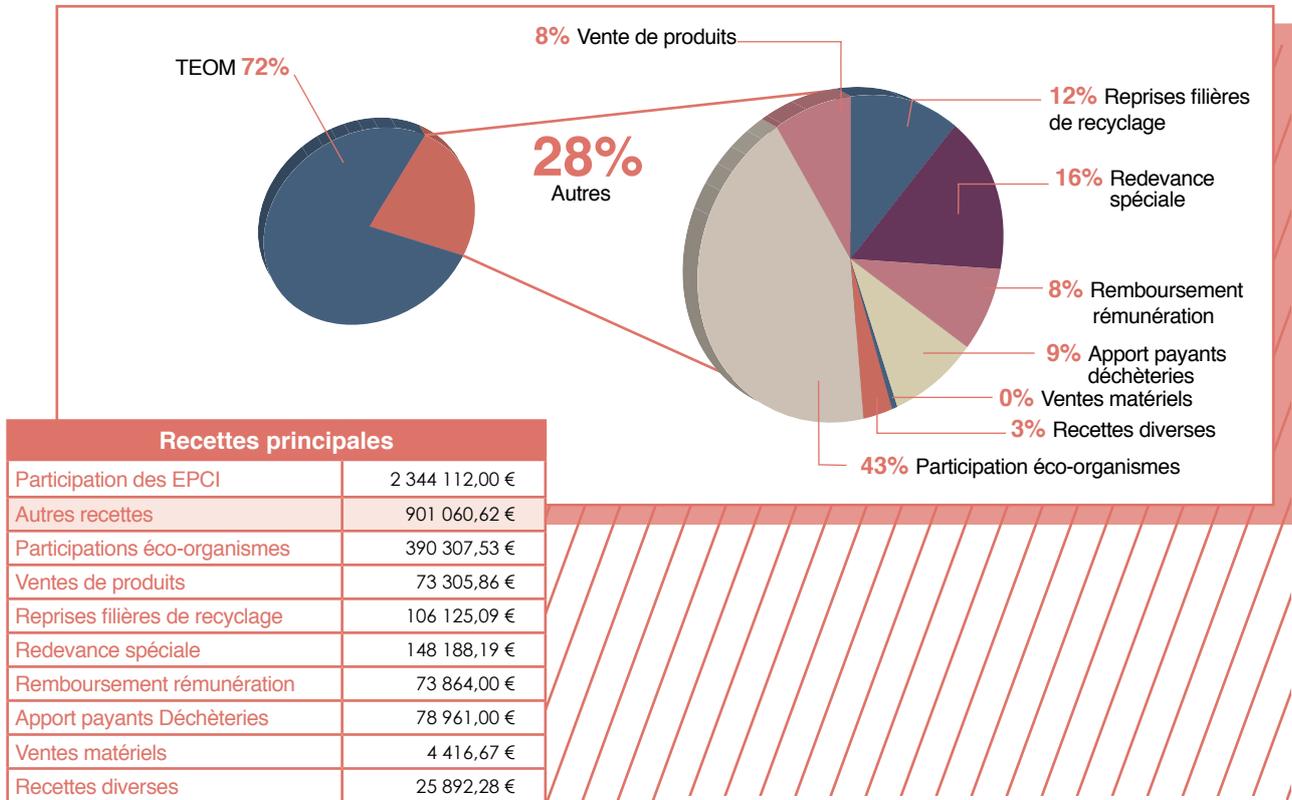
- ▶ Le remplacement de la remorque porte-caisson pour le véhicule à bras de levage ;
- ▶ Le remplacement d'une benne à ordures ménagères ;
- ▶ La création d'une mezzanine pour du stockage.



► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2020 la TEOM a représenté environ 72% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 76 en 2020 et 74% en 2019. Le produit de la TEOM s'élève à 2.344 millions d'euros, comme en 2020. Les autres recettes, après une forte chute en 2020, ont amorcé leur remontée, tirées par des tonnages à revendre en hausse. Elles s'établissent à 901 060 € en 2021 (+20%).



► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35€/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	108,74€/hab	26,51 €/hab	82,24 €/hab
2021	116,16€/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2021 à 116,16 € par habitant, en forte hausse. Et ce coût brut ne va pas diminuer dans les années à venir, compte tenu des hausses des coûts de traitement et de tri. Il faudra donc essayer de maximiser les recettes autres que la TEOM afin de maintenir le coût net du service à un niveau correct. En 2021, le coût net, s'établit à 83,92 €/hab. Ce coût net est lui aussi en hausse, mais il reste bien en dessous de la moyenne normande.

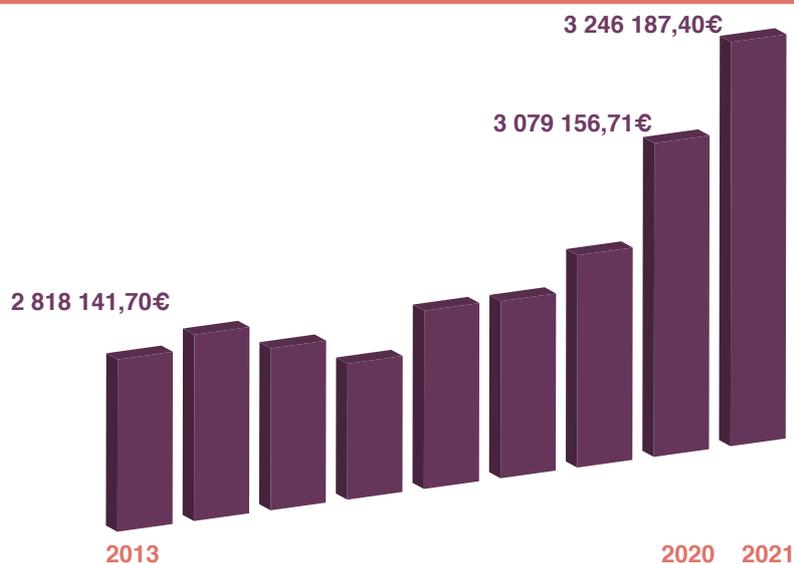
► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

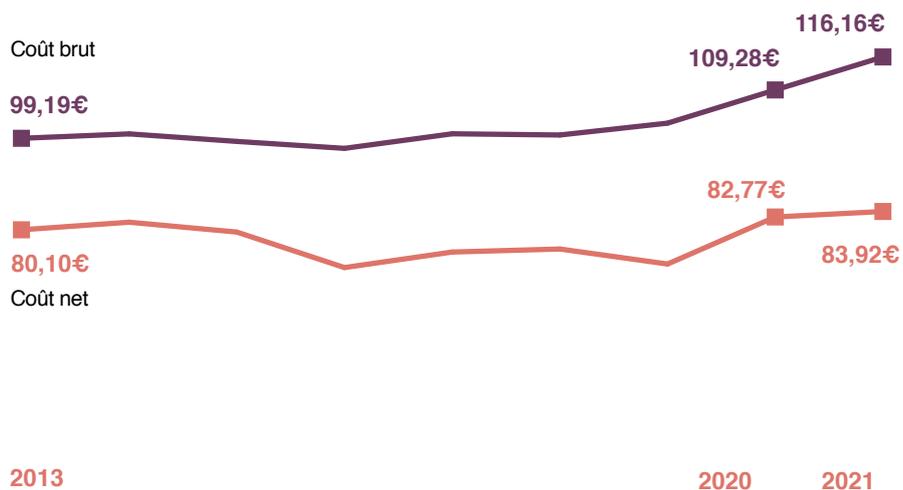
	Ordures ménagères résiduelles	Tri sélectif	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	Porte à porte	152.56 € /tonne	314.47€ /tonne
	Transfert-transport	16.40 € /tonne	
	Traitement	97.57 € /tonne	
	Total	266.53 € /tonne	
	Recettes	19.83 € /tonne	
Coûts nets	246.71 € /tonne	117.36 € /tonne	80.26 € /tonne
Communication		20.18€ /tonne	

Comme en 2020, cette année, une tonne d'emballages a coûté plus cher à collecter et traiter qu'une tonne d'ordures ménagères. Cela s'explique par les dépenses (personnel et frais de véhicule) liées à la collecte en porte à porte au regard du faible poids des emballages. Pour autant, une fois les recettes prises en compte, chaque tonne d'emballages collectée plutôt que mélangée aux ordures ménagères a permis d'économiser 246.71€ - 117.36€ = 129.35€.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2021, les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire poursuivent l'évolution attendue : baisse importante des ordures ménagères résiduelles et hausse encore plus importante du tri sélectif. Ces évolutions sont en lien direct avec la poursuite du développement des collectes en sacs translucides.

Les tonnages en déchèteries sont eux aussi orientés à la hausse. Après 2020 impactée par les mesures anti-COVID, il convient d'être prudent sur les explications. Pour autant, cela s'explique certainement par un lien avec une météo favorable à la production de déchets verts et une activité économique qui est repartie fortement.

Du point de vue financier, l'année 2021 a été une nouvelle année qui s'est terminée à l'équilibre. Les cours des matières à recycler sont remontés et les tonnages à valoriser ont également augmenté. Pour autant, la hausse des dépenses a été plus forte que prévu.

Certaines augmentations ne pouvaient pas être prévues, comme les dépenses d'entretien et de réparation de nos véhicules, qui ont augmenté de 60 000 € (+50%) par rapport à la moyenne des 4 dernières années.

Par contre, la hausse du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles avait été anticipée. En effet, depuis novembre 2020 nos ordures ménagères résiduelles sont traitées en intégralité par incinération. Cette décision avait été prise en raison de la forte évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les années à venir sur l'enfouissement. En 2021, notre coût d'incinération est devenu plus faible que le coût d'enfouissement. Pour autant ce coût est plus élevé que le coût de 2020. Grâce à la poursuite du déploiement de la collecte en sacs translucides, les tonnages à traiter sont en baisse, ce qui a permis de limiter l'impact budgétaire de cette hausse. Cette hausse des dépenses est nette, et elle va se poursuivre sur les prochaines années. Au moment de rédiger ce rapport, les cours des carburants sont toujours très hauts et l'inflation va impacter l'ensemble de nos fournisseurs et prestataires qui ne vont pas manquer de nous répercuter cet impact.

Heureusement, à partir de mi-2021, les cours des matières à recycler sont repartis nettement à la hausse. De plus, nos tonnages à recycler sont en hausse, grâce aux collectes en sacs translucides. Ainsi, l'impact financier de la hausse des dépenses a été compensé par la hausse des recettes de revente de matière et la hausse des soutiens de la filière emballages, grâce à l'amélioration de nos performances de tri.

En 2022, à l'heure de la rédaction de ce rapport, les cours des matériaux à recycler sont toujours très élevés. Cela devrait permettre de compenser la hausse des dépenses également cette année.

En plus du gain environnemental qui est indéniable, cela peut sembler positif du point de vue économique, puisque le SMIRTOM n'a pas eu besoin de répercuter la hausse des dépenses aux administrés.

Pour autant, il est à noter que notre équilibre budgétaire devient de plus en plus dépendant des recettes autres que la TEOM. En 2021, les recettes de TEOM représentent 72% de l'ensemble de nos recettes. Ce taux était de 78% en 2018. Nos autres recettes sont donc passées de 22% de notre budget à 28% en 2021.

Or ces recettes sont soumises à la volatilité très élevée des cours. En cas de mauvaise année sur les prix de reprise, l'équilibre financier de l'année concernée pourra s'avérer compliqué.

Pour limiter le risque lié à cette dépendance, il conviendra, en premier lieu, de voter chaque année les budgets primitifs en étant prudent sur les prévisions de recettes extérieures. Une hausse des recettes de TEOM permettrait également de limiter les risques. L'objectif des services et des élus reste bien entendu de maîtriser cette hausse. D'ailleurs, il faut noter qu'en 2022, l'augmentation de TEOM pour le SMIRTOM (+3% en moyenne) est bien inférieure à celle des territoires voisins.

Les services travailleront à nouveau cette année à optimiser le fonctionnement du syndicat mais, dès 2022 et dans les années à venir, ce sera aux administrés de saisir les opportunités qui vont leur être offertes afin d'œuvrer à la réduction des déchets à collecter et à traiter.

La gestion à domicile des biodéchets sera l'outil principal de cette réduction. Il faudra communiquer, convaincre et accompagner les administrés pour un fort développement du compostage individuel.

Pour conclure, dans le rapport d'activité de l'année prochaine, nous aurons le plaisir de pouvoir faire un bilan de l'activité de la nouvelle Ressourcerie Re.P.A.I.R. (Ressourcerie des Pays de L'Aigle, Insertion et Réemploi). En attendant le nouveau bâtiment, elle a ouvert ses portes dans une boutique vitrine provisoire depuis mars 2022. Et ce sont déjà près de 5 tonnes de déchets qui ont retrouvé une seconde vie et 6 personnes en insertion qui ont retrouvé le chemin vers un emploi durable.

Liste des délibérations 2021

BUREAU du 6 janvier 2021

- N° 2021-01: Création de postes : 2 contrats aidés à temps complet

COMITE SYNDICAL du 13 janvier 2021

- N° 2021-02: Participations des collectivités 2021
- N° 2021-03: Vote des membres du comité syndical « Projet recyclerie »

BUREAU du 24 février 2021

- N°2021-04 : Suppression de poste adjoint technique 12h/semaine et création de poste adjoint technique à temps complet.
- N°2021-05 : Nomination d'un délégué élu du SMIRTOM pour le Cnas
- N°2021-06 : Attribution marché 2021-1 Traitement du bois
- N°2021-07 : Attribution marché 2021-2 Fourniture et livraison de carburants

COMITE SYNDICAL du 3 mars 2021

- N°2021-08 : Election Commission Appel d'Offre
- N°2021-09 : Compte Administratif 2020 : SMIRTOM
- N°2021-10 : Compte Administratif 2020 : TRI
- N°2021-11 : Compte de Gestion 2020 : SMIRTOM
- N°2021-12 : Compte de Gestion 2020 : TRI
- N°2021-13 : Affectation de résultats 2020 SMIRTOM
- N°2021-14 : Affectation de résultats 2020 TRI
- N°2021-15 : Provision pour créances douteuses
- N°2021-16 : Budget primitif 2021 : SMIRTOM
- N°2021-17 : Budget primitif 2021 : TRI
- N°2021-18 : Adoption des nouveaux statuts

BUREAU du 21 avril 2021

- N°2021-19 : Création de poste: contrat aidé Temps complet
- N°2021-20 : Emprunt pour benne ordures ménagères : choix banque
- N°2021-21 : Tarifs redevance spéciale 2021 Ordures ménagères/emballages/mise à dispo conteneurs
- N°2021-22 : Tarifs 2021 composteurs
- N°2021-23 : Tarifs 2021 apport en déchèterie
- N°2021-24 : Remboursement frais de déplacement
- N°2021-25 : Autorisation signature / marché mandataire construction recyclerie

BUREAU du 2 juin 2021

- N°2021-26 : Autorisation signature contrat reprise papiers UPM 2021

- N°2021-27 : Autorisation signature convention OCAD3E
- N°2021-28 : Autorisation vente remorque porte caisson

BUREAU du 8 juillet 2021

- N°2021-29 : Création de deux emplois aidés
- N°2021-30 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe / suppression d'un poste d'adjoint technique
- N°2021-31 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal / suppression d'un poste d'agent de maîtrise

COMITE SYNDICAL du 12 juillet 2021

- N°2021-32 : Présentation du Rapport d'Activité 2020
- N°2021-33 : Recyclerie : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre
- N°2021-34 : Recyclerie : Autorisation de déclencher les phases 3 et 4 du marché de mandat avec la SHEMA

BUREAU du 27 septembre 2021

- N°2021-35 : Référént signalement : Adhésion à la mission du Centre de Gestion
- N°2021-36 : Exonérations de TEOM pour l'année 2022
- N°2021-37 : Contrats de reprise du carton
- N°2021-38 : Contrats de reprise de la ferraille
- N°2021-39 : Recyclerie : Autorisation d'achat du terrain

BUREAU du 23 novembre 2021

- N°2021-41 : Prime de fin d'année – Montant 2021
- N°2021-42 : Noël des enfants du personnel
- N°2021-43 : Décisions Modificatives budget SMIRTOM
- N°2021-44 : Décisions Modificatives budget Tri
- N°2021-45 : Adoption Nomenclature Budgétaire M57
- N°2021-46 : Création de poste Agent de Maîtrise
- N°2021-47 : Création de poste emploi aidé
- N°2021-48 : Convention de mise à disposition d'une benne à Ordures Ménagères à la Ville de L'Aigle
- N°2021-49 : Marché avec l'hôpital de L'Aigle
- N°2021-50 : Convention de mise à disposition de la toiture de la future ressourcerie au TE61

L'ESSENTIEL 2021

*coût aidé 2021 = 84 €/hab

Les OMr

26,6%
des déchets



53%
du coût aidé*



4935 tonnes collectées



2017

2021



100% incinération
avec récupération
d'énergie



15 000 hbts en
sacs translucides blancs

45 €/hab en moyenne

Emb/Papiers/Verre

12%
des déchets



10%
du coût aidé*



2 168 tonnes collectées



2017

2021



86% des tonnages
effectivement recyclés



15 000 hbts en
sacs translucides jaunes

9 €/hab en moyenne

Déchets occasionnels

51%
des déchets



37%
du coût aidé*



9 542 tonnes collectées

341 kg/hab
en 2021

+50 kg/hab
apportés par les
professionnels
en 2021

76% des tonneaux dirigés
vers une filière
de valorisation matière

30 €/hab en moyenne



32% de déchets verts

